



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2022 – Numéro 3 du 14 janvier 2022

SOMMAIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....4

Arrêté n°52-2022-01-00040 du 12 janvier 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT-RÉGION GRAND EST.....7

Arrêté DREAL-SG-2021-2022-04 du 12 janvier 2022 portant subdélégation de signature

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Service des Sécurités.....13

Arrêté n°52-2022-01-00050 du 12 janvier 2022 portant modification de l'arrêté de composition de la liste des médecins agréés chargés de contrôler l'aptitude à la conduite.

SERVICE DE LA COORDINATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Pôle Appui Territorial.....15

Arrêté n°52-2022-01-00052 du 14 janvier 2022 portant modification de la composition du conseil scientifique du Parc national de forêts

Arrêté n°52-2022-01-00053 du 14 janvier 2022 portant modification de la composition du conseil scientifique du Parc national de forêts

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Service Environnement et Forêt.....19

Arrêté n°52-2022-01-00046 du 13 janvier 2022 portant sur la prorogation du délai dans le cadre de la demande d'autorisation des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques.

ETABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS DU SUD HAUTE-MARNE.....21

Décision n° 01/2022 du 4 janvier 2022 portant délégation de signature parcours patient - annule et remplace la décision 36/2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-MARNE.....28

Délégation de signature du 6 janvier 2022 du Service des Impôts des entreprises de la Haute-Marne en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Délégation de signature du 1^{er} janvier 2022 du service de gestion comptable de Saint-Dizier



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de
l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

ARRÊTÉ N°52-2022-01-00040 DU 12/01/2022

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52 2021 03 00284 du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de M. Christophe ADAMUS, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2021-05-00014 du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe ADAMUS, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État ;

VU l'arrêté n° 52-2021-12-00041 du 1^{er} décembre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Monsieur Christophe ADAMUS, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : En application de l'arrêté préfectoral n° 52-2021-05-00014 du 4 mai 2021 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Fabienne LOGEROT, directrice adjointe, à l'effet de signer et valider dans Chorus Formulaires l'ensemble des pièces comptables relevant des attributions et de la compétence de la direction,

- M. Guillaume REISSIER, directeur adjoint, à l'effet de signer et valider dans Chorus Formulaires l'ensemble des pièces comptables relevant des attributions et de la compétence de la direction,

Le pôle Inclusion, Insertion et Solidarités

- Mme Françoise BLANCHARD, attachée d'administration, cheffe du service « solidarités » à l'effet de signer les actes relevant de ce service - BOP 104, 157, 177, 183, 303 et 304,

- Mme Céline LAHITETE, attachée d'administration, cheffe du service « inclusion » à l'effet de signer les actes relevant de ce service - BOP 104, 135, 147, 177,

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LAHITETE, délégation de signature est donnée à M. Martin BROISIN, agent contractuel de catégorie A relevant du Ministère de la transition écologique et solidaire, adjoint à la cheffe du service « inclusion », à l'effet de signer les actes relevant de ce service - BOP 104, 135, 147, 177.

Le pôle Services vétérinaires

- Mme Isabelle MILLOT, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du pôle « services vétérinaires » à l'effet de signer les actes relevant de ce pôle - BOP 206, BOP 362 (Mesure 4, Volet B Animaux abandonnés et en fin de vie).

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MILLOT, délégation de signature est donnée à Mme Amélie LACROIX, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe à la cheffe du service « santé et protection animales et environnement », à l'effet de signer les actes relevant de ce service et à Mme Éléonore COLLINEAU, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service « sécurité sanitaire de l'alimentation » à l'effet de signer les actes relevant de ce service - BOP 206.

Les actes d'exécution comptables et budgétaires

- Mme Dominique JOBARD, Mme Sandra LACHENAL et Mme Rajae MOURADI en qualité de saisisseurs Chorus Formulaires,

- Mme Françoise BLANCHARD, Mme Céline LAHITETE, M. Martin BROISIN, Mme Sandra LACHENAL et Mme Rajae MOURADI pour les actes relevant des BOP 104, 135, 147, 157, 177, 183, 303 et 304 ; Mme Isabelle MILLOT, Mme Amélie LACROIX et Mme Dominique JOBARD pour les actes relevant du BOP 206, BOP 362 (Mesure 4, Volet B Animaux abandonnés et en fin de vie) ; Mme Éléonore COLLINEAU, pour les actes relevant du BOP 206, en qualité de valideurs Chorus Formulaires,

- validation des demandes d'achat (DA) et des demandes de subvention (DS),
- validation des attestations de services faits.

- Mme Françoise BLANCHARD, Mme Céline LAHITETE, M. Martin BROISIN, Mme Sandra LACHENAL et Mme Rajae MOURADI pour les actes de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature relevant des BOP 104, 135, 147, 157, 177, 183, 303 et 304 ; Mme Isabelle MILLOT, Mme Amélie LACROIX et Mme Dominique JOBARD pour les actes de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature relevant du BOP 206 et du BOP 362 (Mesure 4, Volet B Animaux abandonnés et en fin de vie) ; Mme Éléonore COLLINEAU, pour les actes de liquidation des recettes et dépenses de toute nature relevant du BOP 206.

Article 2 : L'arrêté n° 52-2021-12-00041 du 1^{er} décembre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Monsieur Christophe ADAMUS, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne est abrogé.

Article 3 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 12 janvier 2022

Le directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations



Christophe ADAMUS



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST**

**Arrêté DREAL-SG-2021-2022-04 du 12 janvier 2022
portant subdélégation de signature**

o o o o

**Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Grand Est**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté de la Préfète de la région Grand Est en date 26 août 2021 portant organisation de la DREAL Grand Est,

Vu l'arrêté n° 52-2021-05-00064 en date du 11 mai 2021 de Monsieur le préfet de la Haute-Marne portant délégation de signature à Monsieur Hervé VANLAER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, pour le département de la Haute-Marne ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à

- **Mme Mireille Maestri**, directrice régionale adjointe,
- **Mme Mathey-Bascou**, directrice régionale adjointe,
- **M. Patrick Cazin-Bourguignon**, directeur régional adjoint,
- **M. David Mazoyer**, directeur régional adjoint

à l'effet de signer toutes les décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté n° 52-2020-09-257 en date du 21 septembre 2020.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 52-2020-09-257 en date du 21 septembre 2020, dans les conditions et limites suivantes :

Eau, biodiversité, paysages

EBP 1 Accusés de réception, récépissé de demande, de contestation de déclaration ou de dépôt de dossier, adressé à son service, dans les matières relevant de la compétence du service

Protection des espèces

- EBP 2 Décisions relatives à la mise en œuvre des dispositions du règlement (CE) n° 338/97 notamment décisions relatives à la délivrance des permis CITES pour l'importation, l'exportation, la ré-exportation, la circulation intra-communautaire des espèces et produits visés par le règlement (CE) n° 338/97 et les règlements de la Commission européenne associés
Décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'écaillés de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas* par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,
Décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,
Décisions relatives au transport des spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n° 338/97 et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement.
- EBP 3 Décisions relatives aux autorisations de pénétrer sur les propriétés privées afin de réaliser des inventaires du patrimoine naturel devant être menés dans le cadre de l'article L.411-1 A du code de l'environnement
- EBP 4 Dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° des articles L. 411-1 et L411-2 du code de l'environnement, relatives aux espèces de faune et de flore sauvages protégées :
a) décisions relatives à la capture, la destruction, l'enlèvement, la mutilation, la perturbation intentionnelle, la détention de spécimens d'oiseaux, de mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, et invertébrés d'espèces protégés ;
b) décisions relatives à la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, et invertébrés d'espèces protégés, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants ;
c) décisions relatives à la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de tout ou partie des spécimens sauvages de végétaux d'espèces protégées
- EBP 5 Autorisations de destruction des animaux appartenant aux espèces protégées et pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée, conformément à l'article R. 427-5 du code de l'environnement

Protection des monuments naturels et des sites

- EBP 6 Communications pour avis aux conseils municipaux des projets d'inscription à l'inventaire départemental des monuments naturels et des sites
- EBP 7 Notifications d'arrêté ministériel d'inscription à chacun des propriétaires concernés et aux services déconcentrés de l'État dans le département, ainsi qu'au conservateur des hypothèques
- EBP 8 Notifications des arrêtés ministériels de classement ou les décrets en Conseil d'État de classement aux services déconcentrés de l'État dans le département, au conservateur des hypothèques et aux propriétaires concernés
- EBP 9 Mises en demeure d'avoir à mettre les lieux en conformité avec les prescriptions qui accompagnent les décisions de classement

EBP 10 Communications pour avis à l'architecte des bâtiments de France des déclarations préalables de travaux dans les sites inscrits à l'inventaire départemental

EBP 11 Communications pour avis à l'architecte des bâtiments de France sur les demandes d'autorisations spéciales de travaux en site classé

agents	actes				
	EBP 1	EBP 2	EBP 3	EBP 4	EBP 5
M. L. Paul	•	•	•	•	•
Mme M-P. Laigre	•	•	•	•	•
Mme K. Prunera	•	•	•	•	•
Mme A. Lombard	•	•	•	•	•
Mme M. Robin	•	•	•	•	•
M. R. Saintier	•	•	•	•	•
Mme A. Weisse	•				
M. B. Pleis	•	•	•	•	•
Mme D. Orth	•	•	•	•	•
M. R. Stocky	•	•	•	•	•

agents	actes					
	EBP 6	EBP 7	EBP 8	EBP 9	EBP 10	EBP 11
M. L. Paul	•	•	•	•	•	•
Mme M-P. Laigre	•	•	•	•	•	•
Mme K. Prunera	•	•	•	•	•	•
Mme A. Lombard	•	•	•	•	•	•
Mme M. Robin	•	•	•	•	•	•
M. R. Saintier	•	•	•	•	•	•
Mme A. Weisse	•	•	•	•	•	•
M. B. Pleis						
Mme D. Orth						
M. R. Stocky						

Prévention des risques anthropiques

Gestion du sol et du sous-sol

- PRA 1 Décisions relatives à la recherche et à l'exploitation des mines et stockages souterrains
- PRA 2 Décisions relatives à l'hygiène et la sécurité dans les mines et carrières
- PRA 3 Décisions relatives à la gestion technique de l'après mines, y compris les conventions avec des tiers et/ou les collectivités locales
- PRA 4 Décisions relatives à l'indemnisation des victimes de dégâts miniers à l'exception des collectivités locales

Environnement industriel

- PRA 5 dépôts permanents d'explosifs et utilisation dès réception
- PRA 6 décisions relatives au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre appliqué aux ICPE

Equipements sous pression

- PRA 7 Reconnaissance des services d'inspection
- PRA 8 Transmission des rapports d'enquête sur accident
- PRA 9 Décision d'aménagement aux opérations de contrôle en service

agents	actes			
	PRA 1	PRA 2	PRA 3	PRA 4
M. F. Villerez	•	•	•	•
M. P. Liautard	•	•	•	•
Mme P. Hanocq	•	•	•	•
M. J. Mole	•	•	•	•
M. M. Khedjout	•	•	•	•
M. P. Casert	•	•	•	•
M. N. Ansel	•	•	•	•
M. E. Thiry	•	•	•	•
M. F. Boblique	•	•	•	•

agents	actes				
	PRA 5	PRA 6	PRA 7	PRA 8	PRA 9
M. F. Villerez	•	•	•	•	•
M. P. Liautard	•	•	•	•	•
Mme P. Hanocq	•	•	•	•	•
M. J. Mole	•	•	•	•	•
M. M. Khedjout	•	•	•	•	•
M. P. Casert	•	•	•	•	•
M. N. Ansel	•	•	•	•	•
M. E. Thiry	•	•	•	•	•
M. F. Boblique	•	•	•	•	•

Transports

Contrôle des véhicules

- TRA 1 Réceptions des véhicules et des citernes, identifications des véhicules :
- 1) identifications, réceptions individuelles et à titre isolé (sauf cas indiqués à la rubrique 2) ;
 - 2) réceptions de type et agréments de prototype, constatations pour les véhicules incomplets complexes, reconnaissances des réceptions individuelles étrangères, réceptions individuelles harmonisées, dérogations

- TRA 2 Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules de transports en commun de personnes, de dépannage, de transports de marchandises dangereuses, visites initiales des transports de marchandises dangereuses et des petits trains routiers touristiques
- TRA 3 Surveillance des centres de contrôles technique de véhicules lourds et légers et des contrôleurs y intervenant
- TRA 4 Surveillance des organismes dans le domaine du transport par route des marchandises dangereuses
- TRA 5 Surveillance des constructeurs ayant obtenu des réceptions nationales de type de petites séries (NKS)
- TRA 6 Délivrance des autorisations relatives aux dispositifs spéciaux de signalisation des véhicules d'intervention
- TRA 7 Agrément et sanctions administratives des contrôleurs et des installations de contrôle pour les véhicules lourds et légers

Infrastructures

- TRA 8 Opérations domaniales à réaliser lors des opérations d'investissement routier dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL Grand Est :
- a) Préparation et validation des documents soumis à enquête parcellaire en application du code de l'expropriation.
 - b) Notifications aux propriétaires des terrains des arrêtés préalablement signés par le préfet, portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour l'exécution de tous travaux de levés topographiques et tous travaux d'investigation sur le terrain.
 - c) Notification aux propriétaires des terrains des arrêtés préalablement signés par le préfet, portant autorisation d'occupation temporaire de terrains privés pour faciliter l'exécution de tous travaux de voirie ou de construction de ponts
 - d) Signature des actes d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des opérations routières, et tous les documents y afférant.
 - e) Approbations d'opérations domaniales
 - f) Remise à France Domaine des terrains devenus inutiles au service en vu de leur aliénation.
 - g) Reconnaissance des limites des routes nationales
 - h) Toutes opérations préalables à un acte de transfert de gestion ou à une cession de domaine public à titre gratuit au bénéfice d'une collectivité locale

	TRA 1	TRA 2	TRA3	TRA 4	TRA 5	TRA 6	TRA 7	TRA 8
M. G. Treffot	•	•	•	•	•	•	•	•
M. E. Hilt	•	•	•	•	•	•	•	•
M. M. Vermuse	•	•	•	•	•	•	•	
M. P. Karman	•	•	•	•	•	•	•	
M. B. Benoît	•	•	•	•	•	•	•	
M. F. Joguet-Recordon	•	•	•	•	•	•		
M. C. Clarisse	•	•	•	•	•	•	•	
M. J. Biard	•	•	•	•	•	•	•	
M. D. Guillen								•

Aménagement, énergies renouvelables

- AER 1 Actes relatifs à la production (hors nucléaire), au transport, à la distribution, à la fourniture et au contrôle de la production de l'électricité,
- AER 2 Actes relatifs à l'utilisation et la maîtrise de l'énergie
- AER 3 Actes relatifs à la production, l'injection et le contrôle de conformité du bio-gaz
- AER 4 Actes relatifs à la fourniture de gaz
- AER 5 Actes relatifs à la production et au contrôle des énergies renouvelables autorisées dans le cadre des appels à projets et appels d'offre

agents	actes				
	AER 1	AER 2	AER 3	AER 4	AER 5
M. T. Mary	•	•	•	•	•
M. G. Guérin	•	•	•	•	•
M. G. Boutineau	•	•	•	•	•
Mme L. Raguet	•	•	•	•	•
M. C. Lebrun	•	•	•	•	•

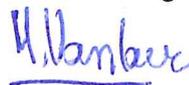
Risques naturels et hydrauliques

- RNH 1 contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques : tous actes à l'exception des arrêtés relevant du régime de l'autorisation
- RNH 2 actes de mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus pour le compte de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- RNH 3 arrêtés d'attribution de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- RNH 4 actes et décisions d'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au Fonds de prévention des risques naturels majeurs

agents	actes			
	RNH 1	RNH 2	RNH 3	RNH 4
M. N. Ponchon	•	•	•	•
M. P. Garnier	•	•	•	•
M. L. Llop	•			
M. R. Creusot		•	•	•

Article 3 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Marne.

Le directeur régional



Hervé VANLAER



**SERVICE DES SÉCURITÉS
BUREAU DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ARRÊTÉ N° 52-2022-01-00050 DU 12 JANVIER 2022

portant modification de l'arrêté de composition de la liste des médecins agréés chargés de contrôler l'aptitude à la conduite.

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le Code de la Route et notamment les articles L223-5, L224-14, L234-8, L235-1 et L235-3, R221-10 à R221-19, R224-22, R226-1 à R226-4 ;

VU l'arrêté du 20 avril 2012 modifié du Ministre de l'Intérieur fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 modifié du ministre de l'écologie fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ainsi que des affections susceptibles de donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

VU le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU le décret du 03 septembre 2020 portant nomination de M. Joseph ZIMET en qualité de préfet de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté ministériel n° U14636600325196 du 20 octobre 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel de M. Philippe MANET, attaché principal d'administration, en qualité de Directeur des Services du Cabinet pour une durée de trois à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025 inclus ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52.2021.12.00200 du 31 décembre 2021 portant délégation de signature à M. Philippe MANET, directeur des services du cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2161 du 24 juin 2019 portant renouvellement d'agrément en qualité de médecins chargés d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

VU l'arrêté n° 52-2021-0800116 du 17 août 2021 portant modification de l'arrêté de composition de la liste des médecins agréés chargés de contrôler l'aptitude à la conduite ;

CONSIDÉRANT que la liste des médecins agréés, membres des commissions médicales primaires et/ou hors commissions médicales est complétée ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des médecins agréés chargés d'apprécier l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire en commissions médicales primaires et /ou hors commissions médicales est modifiée comme suit : Les médecins désignés ci-dessous sont agréés dans la limite de validité de leur formation (accordée pour une durée de cinq ans).

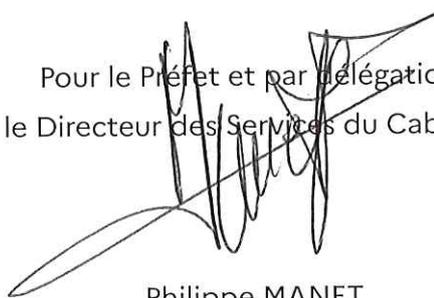
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| - Dr Christelle BRIOT | - Dr Véronique MIDY |
| - Dr Roland CAMELOT | - DR Claire RENAUD |
| - Dr Antoine DOYON | - Dr Somanaden SOMOO |
| - Dr Michel RANTE | - Dr Danielle MONGIN LEGOUX |
| - Dr Jean THEVENOT | - Dr Guiseppe CAPPELLACCI |
| - Dr Hélène FREITAG | - Dr Olivier LAMBERT |
| - Dr Dimitri PLUBEL | - Dr Daniel PAOLUCCI |
| - Dr Aurélien NICLOT | - Dr Frédéric TROMPETTE |
| - Dr François DUMONTIER | - Dr Ludovic AST |
| - Dr Yves GENDROT | - Dr Gérard EYDOUX |
| - Dr Jean-Yves LAURENT | - Dr Pascal MELIN |
| - Dr Gérard VINCKEL | - Dr Pierre GODINOT |
| - Dr Philippe BONNOT | - Dr Ghassan ALDIMACHKI |

Article 2 : La présente décision peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après.

Article 3 : M. le Directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux Sous-Préfets de Saint-Dizier et Langres, au Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Haute-Marne et à chacun des membres des commissions médicales primaires et/ou hors commissions médicales primaires. Il sera, par ailleurs, publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et sur son site Internet.

Chaumont, le

Pour le Préfet et par déléation,
le Directeur des Services du Cabinet,



Philippe MANET

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif 25 rue du lycée 51 036 Châlons en Champagne. Le cas échéant, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

PÔLE D'APPUI TERRITORIAL

ARRÊTÉ N° 52-2021-01-00059 DU 14 JAN. 2022

Portant modification de la composition du
conseil scientifique du Parc national de forêts

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R331-26 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le parc national de forêts, notamment son article 23 ;

Vu le décret n°2020-752 du 19 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'écologie, du développement durable, des transports, de l'énergie et du logement, notamment ses articles 7 et 20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°52-2020-08-173 du 21 août 2020 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} – 3^o – b) de l'arrêté préfectoral du 21 août 2020 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Au titre des personnalités à compétence locale :

- M. Vincent LAVIER, personnalité compétente en matière d'agriculture ;
- M. Marc POULOT, personnalité compétente en matière d'agriculture ;
- M. Denis d'HERBOMEZ, personnalité compétente en matière d'activités forestières ;
- M. Jérôme MARIOTTE, personnalité compétente en matière d'activités commerciales ;
- Mme Marie-Claire BONNET-VALLET, personnalité compétente en matière d'activités touristiques ;
- M. Francis DUPAS, personnalité compétente en matière d'activités culturelles ;
- M. Thierry QUENNESSON, personnalité compétente en matière d'éducation à l'environnement ;

- M. Bruno SCHNEIDER, représentant d'associations de protection de l'environnement de Côte-d'Or ;
- M. Jean-Marie ROLLET, représentant d'associations de protection de l'environnement de Haute-Marne ;
- M. Roger GONY, représentant d'un conservatoire des espaces naturels intervenant sur le territoire du parc national ;
- Mme Stéphanie BÖTSCHI, représentante des propriétaires fonciers dans le cœur du parc national ;
- M. Michel MONOT, représentant des chasseurs en Côte-d'Or ;
- M. Patrick LHUILLIER, représentant des chasseurs en Haute-Marne ;
- M. Joseph de BUCY, représentant des propriétaires forestiers privés en Côte-d'Or ;
- M. Olivier LANDEL, représentant des propriétaires forestiers privés en Haute-Marne ;
- M. Claude VINOT, habitant du parc ; »

Article 2 : Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont nommées pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne et le directeur du Parc national de forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 04 JAN. 2022



Joseph ZIMET



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

PÔLE D'APPUI TERRITORIAL

ARRÊTÉ N°52-2022-01-00053 DU 14 JAN. 2022

Portant modification de la composition du
conseil scientifique du Parc national de forêts

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu le code de l'environnement, notamment des articles L. 331-8 et R. 331-32 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le parc national de forêts, notamment les articles 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 17 et 19, donnant compétences au conseil scientifique, et l'article 22 localisant son siège en Haute-Marne ;

Vu la charte du parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2021 portant création du conseil scientifique du Parc national de forêts et nomination de ses membres ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 14 février 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Sont nommés membres titulaires du conseil scientifique du Parc national de forêts pour les spécialités suivantes :

M. Bruno FAUVEL	Gestion des espaces naturels protégés
M. David BECU	Gestion des espaces naturels protégés
M. Paul ROUYEYROL	Inventaire du patrimoine naturel
M. Bruno FAIVRE	Écologie générale
M. Vincent GODREAU	Écologie des forêts tempérées
M. Jean-Luc DUPOUEY	Écologie des forêts tempérées
M. Vincent BOULANGER	Écologie des forêts tempérées
M. Étienne GAUJOUR	Écologie des milieux agricoles
M. Sylvain GAUDIN	Écologie des sols forestiers

Mme Maria ALP	Écologie des cours d'eau et espèces aquatiques
Mme Annabelle MARÉCHAL	Écologie du paysage
M. Julien POTTIER	Écologie des milieux prairiaux
M. Olivier BARDET	Écologie végétale et des habitats naturels
Mme Christine DELEUZE	Climatologie : Évolution des milieux forestiers
M. Marc ARTOIS	Sciences vétérinaires
M. Bernard FROCHOT	Ornithologie
M. Jean-Michel GAILLARD	Chasse : Écologie des populations
M. Eric BAUBET	Chasse : Écologie des populations
Mme Gaëlle RONSIN	Sociologie de l'environnement : Pratiques de chasse
M. Jean-Philippe GUILLEMIN	Agronomie
M. Eric LACOMBE	Gestion forestière
M. Christophe PICHERY	Gestion forestière
M. Jean-Philippe TERREAUX	Économie forestière et rurale
Mme Elsa MARTIN	Économie agricole et environnementale
M. Christophe DURLET	Géologie, hydrogéologie
M. Arnaud DESCHAMPS	Patrimoine bâti, architecture
M. Xavier de MASSARY	Histoire, patrimoine culturel
Mme Catherine FRUCHART	Archéologie
Mme Marieke BLONDET	Sociologie, anthropologie sociale »

Article 2 : Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont nommées pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne et le directeur du Parc national de forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 14 JAN. 2022


Joseph ZIMET



SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET

ARRÊTÉ N°52-2022-01-00046 DU 13 JANVIER 2022

portant sur la prorogation du délai dans le cadre de la demande d'autorisation des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le décret 2015-1826 du 12 mai 2015 ;

VU le décret 2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de préventions des inondations ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article R562-14 ;

CONSIDÉRANT la demande en date du 8 octobre 2021 de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise représentée par Mr MARIN, Vice-président en charge de l'Environnement et du Cycle de l'Eau ;

CONSIDÉRANT qu'une étude va être lancée afin de permettre l'identification des ouvrages présents sur le territoire en vu de mettre en place les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques ;

SUR proposition du Directeur départemental des Territoires de Haute-Marne,

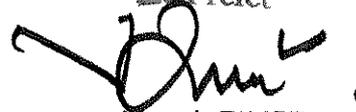
ARRÊTE :

Article 1 : Dans le cadre de la demande d'autorisation des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques, il est accordé à la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise une prorogation de 18 mois du délai au dépôt d'autorisation et de bénéficier de la procédure simplifiée soit jusqu'au 30 juin 2023 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 3 : La communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise et la préfecture de la Haute-Marne sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 13 JAN. 2022

Le Préfet

Joseph ZIMET



**DECISION N° 01/2022
PORTANT DELEGATION
DE SIGNATURE
PARCOURS PATIENT
ANNULE ET REMPLACE
LA DECISION 36/2021**

VU le code de la santé publique notamment dans les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.61443-36,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU le décret 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°,2°,3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier du corps de directeur d'hôpital,

Vu la convention de direction commune,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 janvier 2021 nommant Monsieur Jérôme GOEMINNE en qualité de directeur de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

VU la décision n° 35-2021 définissant l'organisation de la direction commune et l'organigramme de direction,

Le Directeur de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

D E C I D E

1. Article 1 - Direction Chargée des Finances et du Parcours Patient

Délégation est donnée à Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont ; les documents suivants :

- Direction des finances
 - Les bordereaux correspondants aux titres de recettes
 - Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières
 - Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'admission et de la facturation
 - Les actes relatifs à l'ordonnancement des dépenses aux fins de liquider les dépenses
 - Les décisions tarifaires
- Direction de la qualité et de la Gestion des risques
 - Tous les courriers ou actes relevant de ses compétences
- Direction des usagers
 - Tous les courriers ou actes relevant de ses compétences

Délégation est donnée à Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du site de Verdun – Saint Mihiel, pour signer, pour les établissements suivants : les centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont :

- Direction des finances
 - Les bordereaux correspondants aux titres de recettes
 - Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières
 - Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'admission et de la facturation
 - Les actes relatifs à l'ordonnancement des dépenses aux fins de liquider les dépenses
- Direction de la qualité et de la Gestion des risques
 - Tous les courriers ou actes relevant de ses compétences
- Direction des usagers
 - Tous les courriers ou actes relevant de ses compétences

1.1. Direction des finances et admissions

1.1.1. Délégation est donnée à Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

Aux fins de signer, à partir du 16 août 2021, en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT - MALVY** directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, et de, Madame Gaëlle **FEUKEU**, Directrice déléguée du site de Verdun – Saint Mihiel, pour les CH de Saint-Dizier, Vitry-Le-François, Haute-Marne et l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont :

- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'accueil à la facturation
- L'ordonnancement des dépenses aux fins de liquider les dépenses (hors les dépenses de titre 1)

1.1.1.2 Délégation est donnée à Madame Claire **NOEL** adjoint des cadres sur le CH de Saint-Dizier

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont

Et de Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, pour le CH de Saint-Dizier :

- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux budgets annexes
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux recettes diverses
- L'ordonnancement des dépenses aux fins de liquider les dépenses (hors les dépenses de titre 1)
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières

1.1.1.3 Délégation est donnée à Madame Nathalie **THEVENIN** attachée d'administration hospitalière sur le CH de Vitry-le-François

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, Et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

pour le CH de Vitry-le-François :

- Les actes relatifs à l'engagement ou la liquidation des dépenses (hors les dépenses de titre 1)
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières

1.1.1.4 Délégation est donnée à Madame Isabelle **VERBRUGGHE** adjoint des cadres sur le Vitry-Le-François

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, Et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, pour le CH de Vitry-Le-François:

- Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'admission à la facturation

1.1.1.5 Délégation est donnée à Madame Pauline **MARCHANT** adjoint des cadres sur le CH de Saint-Dizier

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, pour le CH de Saint-Dizier :

- Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'admission à la facturation
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs à l'activité hospitalière (budget principal et budgets annexes)

1.1.1.6 Délégation est donnée à Monsieur Pascal **FLAMERION**, attaché d'administration hospitalière sur le CHHM

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, pour le CH de Saint-Dizier :

- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux budgets annexes
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs à l'activité hospitalière (budget principal et budgets annexes) et aux recettes diverses
- Les actes relatifs à l'engagement, la liquidation ou l'ordonnancement des dépenses (hors les dépenses de titre 1)
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières

1.1.1.7 Délégation est donnée à Madame Sylvie **FAVRE**, attachée d'administration hospitalière sur le CHHM

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, et de Monsieur Pascal **FLAMERION**, attaché d'administration hospitalière sur le CHHM pour le CH de Saint-Dizier :

- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux budgets annexes
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs à l'activité hospitalière (budget principal et budgets annexes) et aux recettes diverses
- Les actes relatifs à l'engagement, la liquidation ou l'ordonnancement des dépenses (hors les dépenses de titre 1)
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières

1.1.1.8 Délégation est donnée à Madame Christel **LARRAZET**, attaché d'administration hospitalière sur le CHHM,

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, pour le CH de Saint-Dizier :

- Les actes d'état civil
- Les autorisations de transports
- Les actes ayant trait à la gestion des régies
- Les bordereaux de tiers de recettes
- Les actes relatifs à la gestion du bureau « accueil –admission-facturation »
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux séjours des résidents hébergés en EHPAD, USLD et MAS
- Les certificats et décisions relatifs à la loi du 5 juillet 2011.
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'accueil et de l'admission à la facturation

1.1.1.9 Délégation est donnée à Madame Claudine **LOMONACO**, attaché d'administration hospitalière sur l'EHPAD Thiéblemont-Faremont,

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, pour l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont :

- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes diverses
- Les actes relatifs à l'engagement, la liquidation ou l'ordonnancement des dépenses (hors les dépenses de titre 1)
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières

1.1.1.10 Délégation est donnée à Madame Sandra **MARTENET**, adjoint administratif sur l'EHPAD Thiéblemont-Faremont,

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, et de Monsieur Christophe **MOREL**, directeur adjoint des finances de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, pour l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont :

- Les actes d'état civil
- Les autorisations de transports
- Les actes ayant trait à la gestion des régies
- Les actes relatifs à la gestion du bureau « accueil –admission-facturation »
- Les bordereaux de tiers de recettes
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux séjours des résidents hébergés
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'accueil et de l'admission à la facturation

1.1.2. Délégation est donnée à Madame Meva **RASAMOEL**, responsable des finances et des admissions sur le site du CHVSM

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, pour les CH de Bar-Le-Duc et de Fains-Véel :

- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux budgets annexes
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs à l'activité hospitalière (budget principal et budgets annexes) et aux recettes diverses
- Les actes relatifs à l'engagement, la liquidation ou l'ordonnancement des dépenses (hors les dépenses de titre 1)
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières

1.1.2.1. Délégation est donnée à Monsieur Olivier **GOEURIOT**, adjoint des cadres hospitalier sur le site du CHVSM

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, Et de Madame Meva **RASAMOEL**, responsable des finances et des admissions sur le site du CH de Verdun Saint-Mihiel, pour le CH de Verdun Saint-Mihiel :

- Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'admission à la facturation

1.1.3. Délégation est donnée à Madame Séverine **HUSSON**, responsable des finances et des admissions sur les sites de Bar le Duc et Fains-Véel,

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, pour les CH de Bar-Le-Duc et de Fains-Véel :

- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux budgets annexes
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs à l'activité hospitalière (budget principal et budgets annexes) et aux recettes diverses
- Les actes relatifs à l'engagement, la liquidation ou l'ordonnancement des dépenses (hors les dépenses de titre 1)
- Tous les courriers relatifs à la gestion courante des affaires financières

1.1.3.1. Délégation est donnée à Madame Cindy **DODIN**, adjoint des cadres hospitaliers sur le site du CH Bar le Duc et Fains Véel

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel, Et de Madame Séverine **HUSSON**, responsable des finances et des admissions sur le site du CH de Bar le Duc et Fains Véel, pour les CH de Bar le Duc et Fains Véel :

- Tous les courriers relatifs à la gestion courante de l'admission à la facturation

1.1.3.2. Délégation est donnée à Monsieur Matthieu **LARDENOIS**, attaché d'administration hospitalière sur les sites de Bar le Duc et Fains-Véel,

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont Et de Madame Gaëlle **FEUKEU**, directrice déléguée du Centre Hospitalier de Verdun – Saint Mihiel,

et de Madame Séverine **HUSSON**, adjointe des cadres sur les sites de Bar le Duc et Fains-Véel, pour les CH de Bar-Le-Duc et de Fains-Véel :

- Les actes d'état civil
- Les autorisations de transports
- Les actes ayant trait à la gestion des régies
- Les bordereaux de tiers de recettes
- Les actes relatifs à la gestion du bureau « accueil –admission-facturation »
- Les bordereaux correspondants aux titres de recettes relatifs aux séjours des résidents hébergés en EHPAD et USLD
- Les certificats et décisions relatifs à la loi du 5 juillet 2011.

1.2 Direction des usagers

1.2.1 Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, délégation est donnée à Madame Maryline **GUINARD**, directrice des usagers de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, pour tout courrier ou actes entrant dans la limite de ses attributions.

1.2.2 Pour les CH de Saint-Dizier, Vitry-Le-François et de Haute-Marne

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame Charlotte **CLEMENT-MALVY**, directrice en charge des Finances et du parcours patient de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, et de Madame Maryline **GUINARD**, directrice des usagers de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, délégation est donnée à Madame Fanette **ANCELOT**, responsable des usagers sur les CH de Saint-Dizier, Vitry-Le-François et de Haute-Marne, pour tout courrier ou actes entrant dans la limite de ses attributions.

2 Article 2 – Interdiction de subdélégation

Le délégataire n'est pas autorisé à subdéléguer sa signature

3 Article 3 - Date d'effet

La présente décision prend effet à compter du 3 janvier 2022. Elle annule la décision 06-2021 du 1^{er} février 2021.

4 Article 4 - Publication

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratif des départements de la Meuse, de la Marne et de la Haute marne et portée à la connaissance du Receveur de l'Etablissement et de l'ensemble des intéressés.

A Verdun, le 4 janvier 2022

Le Directeur Général,


Jérôme GOEMINNE

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de HAUTE-MARNE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame Audrey GROSJEAN, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de HAUTE-MARNE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt (TVA, CIR, CICE) dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GROSJEAN Audrey	Inspectrice	15 000 €	15 000 €	6 mois	5 000 €
HOLZER Marie-Noëlle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	1 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Marne

A SAINT-DIZIER le 06/01/2022

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de HAUTE-MARNE,





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de St Dizier
SERVICE DE GESTION COMPTABLE

DE Saint-Dizier
3 rue du Brigadier Albert CS80125
52115 SAINT-DIZIER CEDEX

Saint-Dizier, le 1er janvier 2022

**NOMINATION DE MANDATAIRE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-DIZIER**

Le comptable, responsable du service de gestion comptable de Saint-Dizier ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 16 et 18 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1617-5

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à **M ROTH Olivier**, inspecteur des finances publiques, **adjoint** au comptable responsable du service de gestion comptable de Saint-Dizier et à **Mme PELLETIER Angeline**, inspectrice des finances publiques, **adjointe** au comptable responsable du service de gestion comptable de Saint-Dizier, à l'effet de signer et effectuer en mon nom et uniquement en mon absence, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **M ROTH Olivier**, inspecteur des finances publiques, **adjoint** au comptable responsable du service de gestion comptable de Saint-Dizier et à **Mme PELLETIER Angeline**, inspectrice des finances publiques, **adjointe** au comptable responsable du service de gestion comptable de Saint-Dizier, à l'effet de signer en mon nom et sous ma responsabilité,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000€ ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

Article 3

Délégation spéciale de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment l'exercice de toutes poursuites et actions en justice, les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
BOUDSOCQ Didier	Contrôleur principal des finances publiques
DECKE Frédéric	Contrôleur des finances publiques
RAUCY Jerome	Contrôleur des finances publiques
VAN LAER Stéphanie	Agent administratif des finances publiques

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et montant
BOUDSOCQ Didier	Contrôleur principal des finances publiques	6 mois et 3 000€
DECKE Frédéric	Contrôleur des finances publiques	6 mois et 3 000€
RAUCY Jerome	Contrôleur des finances publiques	6 mois et 3 000€
VAN LAER Stéphanie	Agent administratif des finances publiques	6 mois et 3 000€

3°) Tous actes d'administration et de gestion du service en l'absence de M. ZED Patrick, M ROTH Olivier, et Mme PELLETIER ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
CHASSEIGNE nadia	Contrôleuse principale des finances Publiques
BOTTA Anne-marie	Contrôleuse des finances publiques
PERNEY Carole	Contrôleuse des finances publiques

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Marne

A Saint-Dizier, le 1^{er} janvier 2022
Le comptable,



Patrick ZED, inspecteur principal des Finances publiques